

PROGRAMME DE VALORISATION DES TRAVAUX ÉTUDIANTS

Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP)

Directives facultaires aux candidates étudiantes et aux candidats étudiants

Le programme institutionnel *Programme de valorisation des travaux étudiants pour les programmes de maîtrise et de doctorat à visée de recherche* contribue à l'atteinte de la quatrième finalité institutionnelle de formation soit celle relative à la communication et habiletés relationnelles notamment en aidant financièrement les étudiantes et les étudiants inscrits dans un programme d'études de maîtrise ou de doctorat de type recherche à diffuser les résultats de leurs recherches. **Toute forme de diffusion des résultats de la recherche sera considérée** (frais inhérents à un congrès en présentiel ou en virtuel, frais de publication d'un article, frais de production d'un guide, d'une vidéo, d'un webinaire, etc.).

Il y a 2 phases pour ce concours :

- **Phase 1**, concours à l'automne, date limite **1 décembre à 16h**, la diffusion doit avoir lieu entre le 15 décembre et le 14 juin;
- **Phase 2**, concours au printemps, date limite **5 mai à 16h**, la diffusion doit avoir lieu entre le 15 juin et le 14 décembre.

Pour poser votre candidature, vous devez faire parvenir une lettre indiquant :

Votre nom et prénom, le titre de votre mémoire ou de votre thèse, le nom de votre directrice de recherche ou de votre directeur de recherche, une brève description de votre initiative de diffusion (préciser le moyen, le public cible, les partenaires s'il y a lieu).

La diffusion doit avoir lieu dans la période visée pour chacune des phases. Vous devez aussi indiquer, en quelques lignes (maximum quinze), en quoi cette initiative contribuera à votre formation, à la création de nouvelles collaborations ou à la mobilisation des connaissances par le public cible.

Le comité d'évaluation des demandes est composé de deux membres du corps professoral de la FASAP. **L'évaluation des dossiers reçus se fait sur la pertinence de l'initiative à l'égard du public cible et de l'impact potentiel de l'initiative.**

Il est à noter qu'à la suite de l'événement, l'étudiante ou l'étudiant récipiendaire **doit soumettre au vice-doyen un bref rapport décrivant l'activité poursuivie grâce au soutien financier reçu et l'expérience acquise**. Ce rapport **devra accompagner la demande de remboursement** des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'un montant total de **1000 \$**.

Pour chaque phase, **deux bourses de 1000 \$** sont offertes. Les lettres doivent être acheminées par courriel à : vd.recherche.fasap@USherbrooke.ca **avant la date limite de chaque phase, 16 h**.